

CQP MAM, mention Judo-Jujitsu

LE PROGRAMME DE FORMATION

CQP MAM - Judo

Version 6 : décembre 2024

RNCP

Action financée par la Région Île-de-France



OBJECTIFS

A la fin de la formation, l'apprenant aura la capacité de conduire son activité pédagogique de découverte, d'initiation, de loisir, et d'apprentissage, en autonomie dans la discipline judo pour tous les publics.

PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Cette formation s'adresse à des judokas souhaitant démarrer une activité d'enseignement, contre rémunération.

POUR AVOIR ACCÈS À LA FORMATION, IL EST NÉCESSAIRE :



De fournir un **certificat médical** d'aptitude à l'enseignement de la pratique. Pour les personnes souhaitant se présenter en candidats libres, ce document doit dater de moins de trois mois.



D'être au minimum **ceinture noire 1er Dan.**



D'avoir une **licence fédérale à jour.**

CONCERNANT LES PRÉREQUIS ET L'EXAMEN, IL EST NÉCESSAIRE :

- ◆
- ◆ D'être âgé de 18 ans à l'entrée en formation.
- ◆ D'être au minimum ceinture noire 1er Dan.
D'être titulaire soit de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS),
- ◆ soit de la prévention sécurité civile de niveau 1 (PSC 1).
D'avoir validé les heures de formation en centre, ainsi que celles en structure
- ◆ d'alternance.
D'avoir présenté son dossier complet, c'est-à-dire 3 parties attendues :
présentation de la structure/ présentation du rapport de stage / projet professionnel

CONTENU DE FORMATION

La formation est composée de 3 Blocs de compétences :

BLOC 1 : PRÉPARATION ET ANIMATION DE CYCLES DE SÉANCES D'INITIATION, D'APPRENTISSAGE EN JUDO

B.1.1 Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en judo

B.1.2 Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en judo

B.1.3 Épreuves de démonstration techniques commentés

BLOC 2 : ORGANISATION , INFORMATION ET COMMUNICATION AUTOUR DE SES ACTIVITÉS D'ANIMATION ET D'ENCADREMENT PHYSIQUE ET SPORTIF

B.2.4 Élaboration d'un écrit dans le cadre du stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur

BLOC 3 : CONDUITE DE SON PARCOURS PROFESSIONNEL DANS LE DOMAINE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

B.3.5 Présentation d'un projet professionnel par le candidat à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur

MOYENS PRÉVUS

Afin de mettre en œuvre cette formation les moyens prévus sont les suivants :

◆ Moyens et méthodes pédagogiques :

Pour nos formations nous faisons le choix d'alterner entre différentes méthodes pédagogiques, en effet en fonction des situations certaines nous semblent plus adaptées.

Cependant nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour laisser nos stagiaires être acteurs de leur formation, il est important pour nous qu'ils soient force de propositions, et donc de les laisser participer au maximum.

◆ Les différentes méthodes pédagogiques avec lesquelles nous composons :

- La méthode affirmative ;
- La méthode interrogative ;
- La méthode démonstrative ;
- La méthode applicative ;
- La méthode heuristique.

◆ Concernant nos moyens pédagogiques :

Les stagiaires bénéficient d'un livret qui les guide et les suit. A l'entrée en formation nous leur offrons un « pack péda » comprenant notamment plusieurs livres utiles à leur formation, et à leur construction professionnelle. Lors des sessions de formation en salle de cours, l'ensemble des documents utilisés, présenté leur est transmis (supports de cours, textes ou documents annexes etc...).

◆ Moyens techniques :

Lister les moyens techniques mis en œuvre lors de cette formation. Exemple : salle équipée, ordinateur, scanner, imprimante laser couleur, vidéoprojecteur, etc.

Nous faisons en sorte de proposer une formation se réalisant dans les meilleures conditions possibles. Cela passe par des moyens techniques de qualité afin que nos stagiaires et nos formateurs puissent travailler correctement.

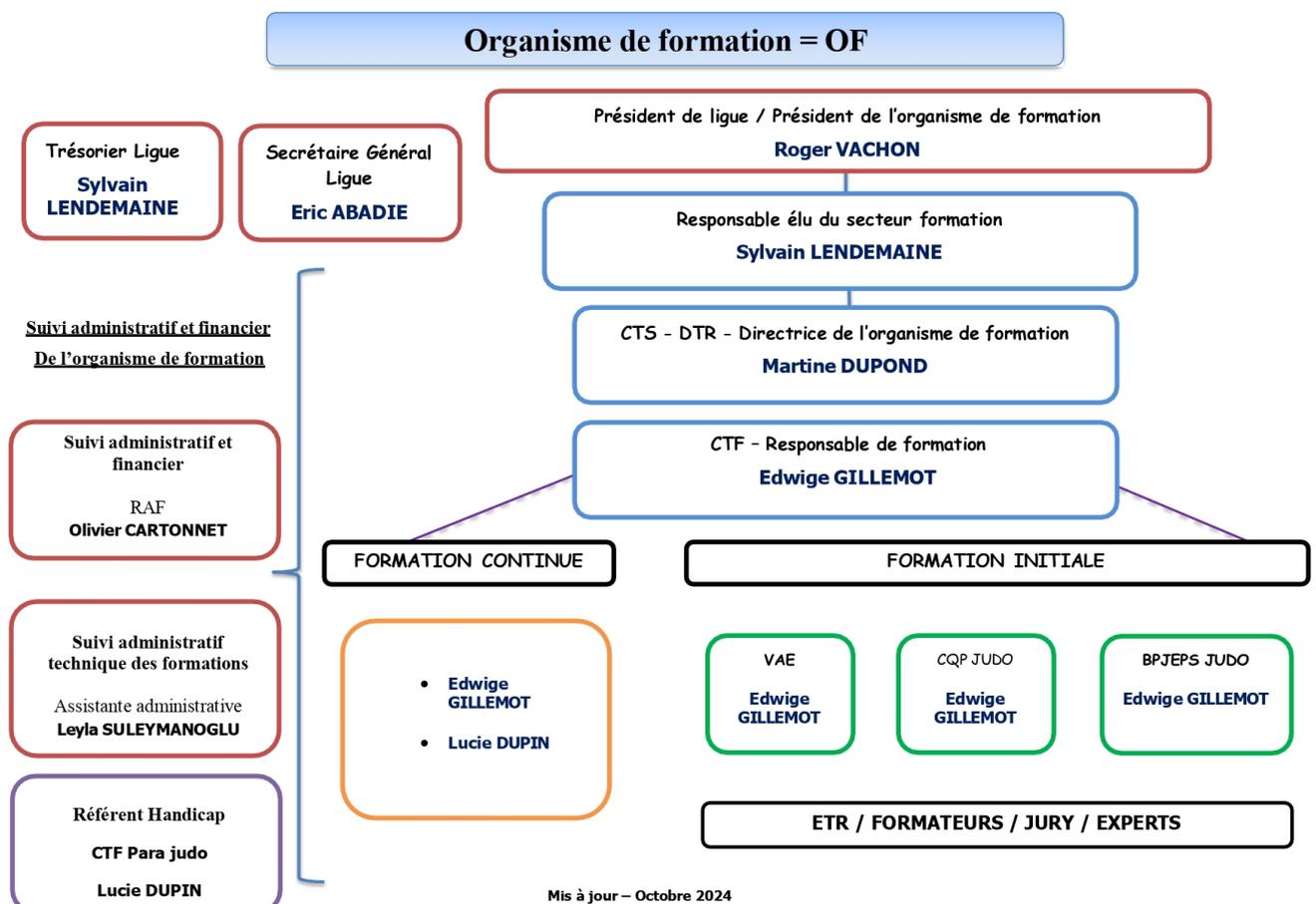
• En voici ci-après une liste non-exhaustive :

- 2 dojos aux normes et spacieux (600m² et 1200m²);
- Ascenseur pour accéder aux différents étages si besoin ;
- 3 salles de cours sur le même site permettant de limiter les déplacements, et équipée : tableau, tables et chaises, vidéoprojecteurs, rétroprojecteurs, ordinateurs, imprimante couleur, scanner, feuilles et autres fournitures... ;
- Armes pour les katas (tanto, boken, bâton) ;
- Matériel pédagogique : élastiques, plot, cerceaux etc...

Enfin, nos formateurs peuvent nous adresser une demande de matériel si besoin.

• Moyens d'encadrement :

Ci-dessous l'organigramme de la formation :



Mis à jour – Octobre 2024

• **Moyens permettant le suivi et la sanction de la formation :**

Suivi de l'exécution :

Au début de la formation un entretien de positionnement a lieu, des comptes rendus sont ensuite rédigés. Au cours de l'année des temps d'échanges formels et informels, ont lieu, ils peuvent être à l'initiative de l'équipe pédagogique ou des stagiaires. Cela permet de suivre chaque personne de façon individualisée.

Une session d'examen blanc, en condition d'évaluation est proposée une fois par an. Elle permet de faire le point, et de préparer le reste de la formation. À cette session s'ajoute au minimum un entretien semi annuel.

Concernant le stage, et le dossier, un suivi régulier est mis en place afin d'être sur des bonnes conditions de réalisation de ces derniers. Les candidats sont encadrés par un formateur référent et un tuteur sur leur lieu de pratique.

De plus, afin de s'assurer d'un suivi de la formation optimal, des feuilles d'émargement sont à signer, par les stagiaires ainsi que par les formateurs, à chaque début de cours.

BLOC 1 Épreuve n°1 : Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en judo

Le candidat présente un cycle de 6 séances minimum pendant 10 minutes maximum, suivi d'un entretien de 20 minutes (avis consultatif du tuteur sur l'écrit). Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclaré auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve

Il est nécessaire de veiller aux points suivants :

- **Respect du thème imposé :**

Public (âge, ancienneté de pratique, homogénéité ou hétérogénéité du groupe) ;
- Période.

- **Respect des principes de la programmation :**

- Définition des objectifs ;
- Choix adaptés au public ;
- Progression logique des acquisitions.

- **Prise en compte d'activités extérieures :**

- Animations, interclubs ;
- Compétitions sportives ou techniques ;
- Passages de grades.

BLOC 1 ÉPREUVE N° 2 : Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en judo

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités du candidat à mettre en œuvre un projet d'enseignement dans sa mention, à encadrer un groupe en le faisant évoluer et progresser en toute sécurité.

♦ **L'épreuve consiste pour le candidat :**

- A préparer, après tirage au sort d'une question, pendant 45' maximum, une séance d'initiation et d'apprentissage du Judo d'une durée d'une heure (Eveil Judo) à une heure trente (autres catégories d'âges) ;
- A diriger cette séance pendant trente minutes ;
- A participer à l'issue de cette séance à un entretien, d'une durée de 15 minutes avec le jury lui permettant : d'expliquer les objectifs et les moyens mis en œuvre (outils didactiques, méthodes pédagogiques et attitudes d'enseignement), et, de justifier ses choix.

BLOC 1 ÉPREUVE N°3. : Épreuves de démonstration techniques commentés

Elles consistent en des démonstrations techniques commentées par le candidat et destinées à présenter et détailler les points importants des contenus techniques du judo :

Durée de l'épreuve 20 minutes maximum

Nomenclature :

- 4 techniques tirées au sort en Tachi Waza
- 3 techniques tirées au sort en Ne Waza
- 1 technique du Nage No Kata tirée au sort parmi les 3 premières séries
- 1 prestation libre debout/sol d'une durée de 4 minutes

Les candidats sont évalués sur les points suivants :

- Le déséquilibre, la préparation, et, la projection ;
- Le placement du corps ;
- La prise d'appui, et, la saisie du KUMI KATA ;
- La gestion de la distance, et, le timing ;
- La vitesse, et, la puissance ;
- Le contrôle de la projection et la sécurité ;
- Les commentaires sur les points importants.
- Le placement du corps, le déplacement, et, la distance ;
- Les points d'ancrages (pieds, mains), la mise en tension ;
- Les actions/ réactions ;
- Les situations de travail (opportunité, continuité, efficacité) ;
- La précision, et la variété du Kumi Kata ;
- La variété des situations proposées ;
- Le réalisme et l'efficacité ;
- Les enchaînements ;
- La sécurité dans la prestation.

BLOC 2 ÉPREUVE N°4. : Élaboration d'un écrit dans le cadre du stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur

Cette épreuve d' une durée de 30' maximum, permet d'évaluer les capacités du candidat à participer au fonctionnement d' une structure associative.

Après remise du dossier, le candidat fait un exposé de 10' maximum sur l'organisation interne et l' environnement de l' association.

Compétences attendues :

- Présentation personnelle ;
- Présentation juridique de la structure ;
- Structuration, organisation interne ;
- Ressources de la structures (Humaines, matérielles, financières) ;
- Projet de développement du club ;
- Implication personnelle.
- Présenter et expliquer son stage devant le jury.
- À partir de cet exposé, le jury élargit le questionnement pendant 20 ' maximum, dans le domaine réglementaire

BLOC 3 ÉPREUVE N°5. : Présentation d'un projet professionnel par le candidat à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur

Cette épreuve d' une durée de 30' maximum, permet d'évaluer les capacités du candidat à participer au fonctionnement d' une structure associative.

Après remise du dossier, le candidat fait un exposé de 10' maximum sur la réglementation en milieu professionnel

Compétences attendues :

- Le candidat connaît les principales sources d'information pour développer son projet professionnel.
- Le candidat connaît les différents modes de contractualisation de travail et leurs grandes caractéristiques.
- Le candidat assure une veille active des actions de formation de son secteur ou connexe au sport le cas échéant.
- Le candidat connaît les interlocuteurs à solliciter pour mettre en oeuvre son projet de formation

DURÉE, PÉRIODE DE RÉALISATION ET MODALITÉS DE DÉROULEMENT

- ♦ La durée de la formation proposée est de 226 heures. Parmi ces dernières, 176 heures ont lieu au centre en présentiel, et, 50 heures sont à réaliser en entreprise/club.
- ♦ La formation est au format soir et week-ends. Les cours ont lieu les vendredis de 19h à 22h, et le samedi/dimanche de 9h à 12h puis de 13h à 17h. Le rythme est discontinu, en effet les cours n'ont pas lieu sur toutes les semaines de l'année. Afin d'avoir une vision globale voici ci-dessous le planning prévisionnel de cette année.
- ♦ **Statistiques - résultats :**

17 candidats - 94% de réussite (2024), 64% des stagiaires ont été embauché (2/3 des 36% restant ne cherchent pas d'emplois)

100% de recommandation sur le nombre de réponses obtenues

Validation de formation :

Pour valider la formation, il faut obtenir la mention « acquis » pour l'ensemble des blocs de compétences, ainsi que la moyenne à la partie judo qui elle est notée.

Il n'y a pas de système de compensation possible.

Si tous les blocs ne sont pas validés, des rattrapages sont proposés.

Dans le cas où une personne ne validerait pas une, ou, plusieurs unités, une attestation de validation des blocs concernés est fournie.

La formation, que cela soit la partie en salle de cours ou la partie en dojo, se déroule à l'Institut National du Judo : **21 avenue de la porte de Châtillon, 75 014 Paris.**

INFORMATIONS IMPORTANTES

ACCÈS

En voiture :

- De A1-A3 : périphérique extérieur puis sortie porte de Châtillon.
- De A6a-A6b-A4-A3 : périphérique intérieur puis sortie porte de Châtillon.

Transports en commun :

- Métro ligne 4 station porte d'Orléans
- Métro ligne 13 station porte de Vanves
- Tramway : ligne 3 station Jean Moulin
- Bus n°58 arrêt porte de Châtillon

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Les informations sont disponibles sur notre site <http://www.idfjudo.com>, sur nos réseaux sociaux (Instagram, Facebook, et sont diffusées aux comités via mail.

Les stagiaires souhaitant s'inscrire sont redirigés vers le Google Forms suivant :

La possibilité de s'inscrire s'arrête 5 jours avant le début des tests d'entrée. Aucun nouveau candidat ne sera admis.

La signature des conventions a lieu à l'entrée en formation.

TARIF :

Le tarif de cette formation s'élève à 2000 euros.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Notre formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap selon certaines modalités. Nous vous proposons donc de nous contacter en amont afin de convenir d'un rendez-vous lors duquel nous discuterons des possibilités d'aménagement de votre parcours.

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉES :

Le CQP MAM mention Judo autorise l'enseignement du judo contre rémunération pour une durée maximale annuelle de 360 heures. C'est la première étape pour tous ceux qui souhaitent faire de ce métier leur activité secondaire.

Il permet de préparer ultérieurement le Brevet Professionnel (BP qui peut être réalisé en 1 an), le diplôme d'État (DE) et le diplôme d'État Supérieur (DES). A l'issue de la formation et après délibération du jury, un diplôme est délivré permettant d'obtenir la carte professionnelle.

ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES :

Dans le cadre de ce diplôme, aucune équivalence n'est proposée. En revanche, un allègement sur la formation est possible, ce dernier sera discuté lors de l'entretien de positionnement.

Seuls les candidats disposant d'une attestation de validation d'une, ou, plusieurs UC sont autorisés à ne pas assister aux cours, et, examens correspondants.

CONTACT

Pour plus de renseignements il est possible de joindre les contacts indiqués.

Secrétariat de la Ligue Ile-de-France : sportif@idf-judo.com
Edwige GILLEMOT, Responsable de la formation CQP :
Tel : 06.61.94.96.99 / Mail : edwige.gillemot@ffjudo.com